



Pouvoir diminuer le préavis location à 1 mois

Par **bernard**, le **29/12/2009** à **08:37**

Bonjour,rrnrJe suis étudiant et locataire à Belfort et depuis 1 ans et demi. Au mois de septembre 09 j'ai changé de filière de scolarité et intégré au lycée de Montéliard situé à 18 km de Belfort. rnrnDepuis septembre je me fais dépannée en transport et j'ai trouvé une location à Motbéliard sur place. rnrnMon préavis de résiliation sur Belfort est de 3 mois. Mon propriétaire refuse de ramener mon préavis à 1 mois comme il est prévu en cas de mutation. Pouvez-vous m'aider ? Merci

Par **jeetendra**, le **29/12/2009** à **08:49**

Bonjour, comme vous n'etes pas un salarié qui a perdu son emploi mais étudiant, le préavis réduit de 1 mois ne peut s'appliquer dans votre cas, bonne journée à vous.